



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL au 30 juin 2018

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 18 rue Salvador Allende, CS 50307, 86008 Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS - Société de courtage d'assurance inscrite au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 896

Ca-tourainepoitou.fr



Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou	3
Rapport d'activité	4
1. Contexte économique	4
2. Faits marquants et activité commerciale	5
a. Evènements significatifs de la période	5
b. L'activité commerciale à fin juin 2018	6
3. Les résultats financiers sociaux et consolidés	7
a. Résultats (comptes sociaux)	7
b. Bilan (comptes sociaux)	9
c. Comparaison des comptes sociaux et consolidés	10
4. Ratios prudentiels et de gestion	11
a. Le ratio de solvabilité européen	11
b. Le Liquidity Coverage Ratio (LCR)	11
5. Le dispositif de contrôle interne	12
a. Le contrôle permanent	12
b. Le contrôle périodique	13
6. Les facteurs de risque	13
a. Le risque de crédit et de contrepartie	13
b. Le risque de contrepartie sur titres et dérivés	16
c. Le risque de marché	17
d. Le risque de taux	20
e. Le risque de liquidité et de financement	20
f. Les risques opérationnels	23
g. Le risque de non-conformité	25
h. Le risque juridique	25
7. Les certificats coopératifs d'investissement (CCI)	25
a. L'évolution du nombre de titres	25
b. La valeur boursière	26
c. Le rendement du titre	26
d. Programme de rachat des CCI Touraine Poitou	26
8. Les perspectives	26
1. Compte de résultat	28
2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	29
3. Bilan actif	30
4. Bilan passif	31
5. Tableau de variation des capitaux propres	32
6. Tableau des flux de trésorerie	33
7. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisées	34
1.1 Normes applicables et comparabilité	34
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle période du 1er janvier au 30 juin 2018	38

Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

Conformément à l'article cadre des dispositions de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez ci-dessous, la déclaration de Philippe Chatain, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, sur la responsabilité du rapport financier semestriel.

Je, soussigné Philippe CHATAIN, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou,

atteste, qu'à ma connaissance, les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Poitiers, le 1 août 2018

Philippe CHATAIN,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Chatain', written over a horizontal line.

Directeur Général.

1. Contexte économique

La croissance française conserve une cadence solide, dans un contexte international plus incertain :

Après avoir connu une période d'accélération en 2017, l'économie se situe désormais dans une phase d'expansion. En 2016, pour la troisième année consécutive la croissance française avait avoisiné 1%. En 2017, elle a nettement accéléré et a atteint 2,3%. En 2018 et 2019, nous prévoyons la poursuite d'une croissance soutenue, de respectivement 1,8% et 1,7%.

Le PIB du premier trimestre témoigne d'un ralentissement de la croissance. Ce ralentissement ne présage pas d'un retournement de l'économie française. Il était en partie prévisible après une fin d'année 2017 caractérisée par une croissance très vigoureuse. Par ailleurs, les enquêtes d'activité portant sur le mois de juin suggèrent une petite amélioration au deuxième semestre.

L'environnement international et financier suggère un cadre propice à la poursuite de la reprise mais le soutien à la croissance sera moins marqué. La croissance mondiale connaît une expansion à un rythme proche de 4% l'an. Concernant les hypothèses financières, le prix du baril resterait relativement stable autour de 75 dollars. Les conditions de financement des agents resteraient favorables avec des taux courts proches de zéro et un taux long OAT dix ans encore bas (1,35% fin 2019, contre 0,65% en juillet 2018). L'appréciation de l'euro se prolongerait mais celle-ci serait assez modérée (euro-dollar à 1,30 fin 2019, contre 1,17 en juillet 2018)

Compte tenu de cet environnement, les composantes de la croissance en France pourraient être les suivantes :

Les perspectives de la consommation des ménages demeurent assez mitigées. Le revenu disponible des ménages reste porté par des créations d'emplois solides et de modestes hausses des salaires. Le taux de chômage refluerait peu à peu, à 8,6% en moyenne en 2018 et 8,2% en 2019, après 9,1% en 2017 (chiffre Insee, France métropolitaine), dans le sillage de la reprise économique. Toutefois une inflation plus élevée (+1,7% d'inflation en moyenne annuelle en 2018 et 1,5% en 2019, chiffre Insee, inflation totale) limite les gains de pouvoir d'achat et un niveau de confiance des ménages encore mitigé constitue un frein. La consommation des ménages progresserait de 1,2% en 2018 et 1,6% en 2019, après 1,1% en 2017.

L'investissement poursuivrait sa progression pour la cinquième année consécutive. L'amélioration des marges et des profits des entreprises, combinée à une hausse du taux d'utilisation des capacités de production, suggère la poursuite de la reprise. On retient une hausse de 3,8% de l'investissement des entreprises en 2018, puis 4,2% en 2019, après 5,2% en 2017. L'investissement des ménages, qui a connu un net rebond en 2017 (+5,6%) en raison de la hausse passée des ventes de logements neufs, connaîtrait un ralentissement en 2018 (+2,6%), du fait notamment du recentrage du dispositif Pinel et du PTZ.

La contribution nette du commerce extérieur à la croissance serait ponctuellement positive en 2018 (+0,4 point) compte tenu d'un moindre dynamisme des importations sur la période récente, et légèrement négative en 2019 (-0,2 point), les importations retrouvant une progression dynamique, dans le sillage d'une demande interne qui reste nourrie notamment par les dépenses d'investissement. Concernant les exportations, l'effet défavorable de la hausse du taux de change effectif nominal annulerait partiellement les effets positifs de la reprise du commerce mondial. De plus, en dépit des politiques mises en place depuis 2014 afin d'endiguer le déficit structurel de compétitivité (prix et qualité) de l'économie française, les exportations continuent de progresser à un rythme inférieur à celui de la demande

mondiale adressée à la France au premier semestre 2017, la France continuant à perdre des parts de marché.

Au global, 2018 pourrait révéler une reprise encore soutenue en France mais sans accélération par rapport à 2017. Toutefois, des incertitudes pèsent sur ce scénario, notamment le risque d'un retournement conjoncturel aux Etats-Unis, après une expansion de près de 9 années, l'incertitude liée au contexte électoral en Europe (Italie, Allemagne) et celle liée aux tensions commerciales.

2. Faits marquants et activité commerciale

a. Evènements significatifs de la période

Opération de titrisation

Au 30/06/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1,136 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, le CATP a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 21,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 2,8 millions d'euros des titres subordonnés.

Mise en œuvre de la norme IFRS9

La Caisse régionale publie pour la première fois à compter du 01/01/2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 Instruments financiers.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1er janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017.

L'essentiel de l'impact de la première application d'IFRS 9 est lié à la valorisation de SAS Rue La Boétie. A compter du 1er janvier 2018, ces titres sont classés en Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en Actifs disponibles à la Vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût.

b. L'activité commerciale à fin juin 2018

(en M€)	Juin 2017	Juin 2018	Evol.
Encours de collecte globale (bilan, assurance vie et titres)	13 592	14 085	3,58%
Encours de collecte bilan (dépôts, épargne)	8 238	8 711	5,74%
Encours de crédits (réintégration de 230 M€ de crédits titrisés et auto-souscrits)	9 352	9 775	4,53%

Les crédits :

Le volume de réalisation de crédits s'est élevé à 915 m€ sur le 1^{er} semestre, portant l'encours de crédits à 9,8 md€ (+4,5 %).

Au 31 mai 2018, la Caisse régionale détient 36,01 % de parts de marché crédits.

Après une année 2017 ayant connu un marché habitat exceptionnellement dynamique, le 1^{er} semestre s'est caractérisé par une diminution des réalisations sur les reprises à la concurrence tandis que les réalisations sur nouvelles transactions demeurent élevés.

Les réalisations en habitat ont atteint 495 m€ et ont contribué au gain de +0,2 pt de la part de marché sur encours habitat depuis le début de l'année (à 34,4% à fin mai 2018, dernière donnée disponible). En parallèle, les projets du quotidien (réalisation de travaux, acquisition d'une voiture) ont également été soutenus par 105 m€ de nouveaux financements.

Enfin, 315 m€ ont permis d'accompagner le développement des professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques du territoire.

La collecte :

- L'encours de collecte bilan, qui permet de refinancer en circuit court les projets du territoire, évolue de +5,7% sur 1 an à 8,7 md€. Sur ce périmètre, la part de marché de la Caisse régionale s'élève à 33,4% à fin mai, confirmant ainsi la place de leader du Crédit Agricole sur l'Indre-et-Loire et la Vienne :
 - Le compartiment des Ressources Monétaires, composé des dépôts à vue et des ressources monétaires rémunérées (DAT, CDN) s'élève à 3,5 md€, en hausse de +8,5 % sur l'année mobile : les encours de Dépôts à Vue s'élèvent à 2,5 md€, soit en hausse de +8,5 %. Sur la même période, les encours de ressources monétaires rémunérées progressent de +7,2% à 1,0 md€ ;
 - La collecte sur Livrets progresse de +4,7 % à 2,8 md€ alors que le taux du Livret A est resté inchangé à 0,75 %.
 - L'épargne logement est en progression de +3,9 % pour un encours de 2,2 md€.
- La collecte hors bilan, à 5,4 md€ progresse de +0,3 % :
 - L'assurance-vie, avec un encours de 4,3 md€ en hausse de +1,7 %, est marquée par une diversification en Unités de compte
 - Les valeurs mobilière (1,1 md€ à fin juin 2018) sont en recul de -4,9% avec une diminution des OPCVM & SCPI, des obligations, emprunts tiers et TSR CASA, insuffisamment compensées par la hausse du compartiment Actions (+ 2,2 % et atteint 0,4 md€).

En écho à la dynamique des crédits, 11 160 nouveaux contrats d'assurances habitation et automobile ont été ouverts, portant à 229 750 le nombre total de contrats d'assurances de biens et de personnes.

Ainsi, avec 10 900 nouveaux clients sur le semestre, le fonds de commerce s'accroît et la relation client s'intensifie sur l'ensemble de l'offre notamment grâce au dispositif de reconnaissance de la fidélité, dont bénéficient 122 200 ménages et 17 700 professionnels.

3. Les résultats financiers sociaux et consolidés

a. Résultats (comptes sociaux)

Le compte de résultat social, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

Compte de résultat au 30 juin 2018 :

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2018	Evolution
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	58 960	52 191	-11,5%
Produits nets de commissions	68 250	66 465	-2,6%
Produits nets sur opérations financières	26 462	24 613	-7,0%
Autres produits d'exploitation	1 862	1 539	-17,3%
Produit net bancaire	155 534	144 808	-6,9%
Frais de personnel	-50 250	-50 146	-0,2%
Autres frais administratifs	-33 532	-33 512	-0,1%
Dotations aux amortissements	-3 804	-3 483	-8,4%
Résultat brut d'exploitation	67 948	57 667	-15,1%
Coût du risque	-15 854	-7 030	-55,7%
Résultat net sur actifs immobilisés	732	2 034	177,9%
FRBG	-2 455	-4 370	78,0%
Résultat exceptionnel	0	0	
Charge fiscale	-11 939	-9 789	-18,0%
Résultat net	38 432	38 512	0,2%

Le Produit Net Bancaire

L'activité des établissements bancaires se mesure par le Produit Net Bancaire (PNB), différence entre les produits financiers et accessoires et les charges financières. Le PNB s'établit à 144,8 m€, en retrait de -6,9 %

- Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés comprennent les intérêts perçus sur les financements à la clientèle, les intérêts des placements monétaires et de fonds propres, déduction faite des charges associées, telles que les charges sur avances de Crédit Agricole S.A., les coûts de la collecte monétaire, et le résultat net de la macro-couverture des opérations de protection contre le risque de taux. Ce compartiment comprend également le revenu des titres à revenus variables, notamment des participations.

La marge d'intérêt client est stabilisée grâce notamment à la croissance des encours de crédit. Elle est toutefois marquée par :

- la volonté de continuer à préparer l'avenir : 16,5 m€ d'indemnités ont été payées en 2018 (contre 11,2 m€ à fin juin 2017) pour alléger les coûts de refinancement futurs.
- Les indemnités perçues des remboursements anticipés sur prêts habitats qui diminuent de +5,9 m€ à 1,7 m€.
- La provision épargne logement qui n'a pas été mouvementé au 1^{er} semestre 2018 alors qu'elle avait fait l'objet d'une reprise de 2,3 m€ au 1^{er} semestre 2017.

- Les produits nets de commission enregistrent la rémunération versée par Crédit Agricole SA pour le placement des produits d'épargne ainsi que celles relatives à la vente de produits et services à la clientèle.
Ils s'établissent à 66,5 m€, en retrait de -2,6 % impactés notamment par la révision des modalités de facturation des dysfonctionnements de compte.
- Les produits nets sur opérations financières comprennent les produits financiers issus des emplois de fonds propres en titres de placement.
A fin juin 2018, ce poste diminue de -7% à 24,6 m€ du fait principalement d'une correction du marché survenue en 2017 et ayant impacté favorablement la valorisation du portefeuille.

Les charges générales d'exploitation

Au 30 juin 2018, les charges générales d'exploitation sont en diminution à 87,1 m€ (-0,5%), malgré les investissements continus dans le réseau d'agence, le digital et la force de vente.

Les charges de personnel s'établissent à 50,1 m€ soit -0,2 % .

Les autres frais de fonctionnement sont stables à 33,5 m€ (-0,1 %).

Les dotations aux amortissements atteignent 3,5 m€ et sont en baisse de -8,4 % du fait de suramortissements pratiqués en 2017 notamment dans le cadre des travaux de rénovation du site administratif de Tours.

Le Revenu Brut d'Exploitation qui en résulte s'établit à 57,7 m€, en baisse de -15,1 %.

Le coefficient d'exploitation (part du PNB consommée par les charges générales d'exploitation) s'établit à 60,2 % au 30 juin 2018 contre 56,3 % au 30 juin 2017.

Le coût du risque :

À -7,0 m€ à fin juin 2018, le coût du risque a été divisé par plus de 2 sur la période et comprend :

- 1,2 m€ de dotations aux dépréciations et aux provisions sur du risque affecté au 1^{er} semestre 2018, en forte maîtrise comparé au 1^{er} semestre 2017 (-15,4 m€).
- 2,0 m€ de dotations aux provisions pour risque opérationnel
- La mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2018 du nouveau modèle d'estimation des provisions collectives / filières dans le cadre d'IFRS 9, qui se traduit par une dotation de 4,1 m€ sur la période.

Cette forte maîtrise des risques du 1^{er} semestre 2018 se traduit par un poids des créances en défaut en recul de 0,30 pt à 2,69% au 30 juin 2018, pour un taux de couverture par les provisions stable à 66,4%.

Sous le résultat d'exploitation :

Le résultat net sur actifs immobilisés ressort à 2,0 m€ au 30 juin 2018 (contre 0,7 m€ au 30 juin 2017), il intègre notamment une reprise partielle de 1,0 m€ de la provision constituée sur CATP Immobilier en raison du développement du chiffre d'affaires des agences Square Habitat et des résultats globaux de la filière immobilière.

Après une dotation de 4,4 m€ au Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG), et l'imputation de l'impôt sur les sociétés pour 9,8 m€, le résultat net social ressort stable à 38,5 m€ (+0,2%).

b. Bilan (comptes sociaux)

Au 30 juin 2018, le bilan de la Caisse régionale progresse de +1,3% par rapport au 31 décembre 2017, à 12,7 md€.

Bilan Actif :

(en milliards d'euros)	31/12/2017	30/06/2018	Evolution
Crédits clients	9,2	9,4	2,0%
Trésorerie et banques	1,0	1,0	0,9%
Immobilisations et titres	2,0	2,0	-0,5%
Comptes d'encaissement et de régularisation	0,4	0,3	-4,8%
TOTAL	12,6	12,7	1,3%

- Les opérations avec la clientèle s'établissent à 9,4 md€ et évoluent de +2% sous l'effet d'une production de 0,9 md€ de réalisations de crédit sur le 1^{er} semestre 2018.
- Le poste "Trésorerie et Banques" correspond aux placements des excédents monétaires de la Caisse régionale, à vue et à terme, ainsi qu'aux encaisses détenues par les agences. A fin juin 2018, ce poste est en légère évolution de +0,9 %.
- Le poste "Immobilisations et titres" se compose des immobilisations, des titres de participation et des placements de la Caisse régionale. Il s'élève à 2 md€, stable par rapport au 31 décembre 2017. Il intègre les immobilisations liées aux travaux de rénovation du site administratif de Tours (+3,8 m€ par rapport au 31/12/2017), marqueur d'un engagement dans la durée sur le territoire.
- Le compartiment "Comptes relatifs aux encaissements et régularisation" comprend les produits à recevoir, les comptes techniques d'encaissements et les débiteurs divers. Ce poste est en baisse de -4,8% sur le 1^{er} semestre.

Bilan Passif :

(en milliards d'euros)	31/12/2017	30/06/2018	Evolution
Opérations internes au Crédit Agricole	6,9	7,0	0,9%
Comptes créditeurs de la clientèle	3,5	3,6	1,9%
Compte de tiers et divers	0,2	0,2	-3,3%
Provisions, dettes subordonnées et FRBG	0,4	0,5	3,1%
Capitaux propres	1,5	1,5	2,0%
TOTAL	12,6	12,7	1,3%

- Le poste "opérations internes au Crédit Agricole" se compose principalement des avances et emprunts accordés par Crédit Agricole SA et nécessaires au refinancement de l'encours des prêts :
 - les "avances traditionnelles" représentent 50% des prêts sur avances antérieurs au 1^{er} janvier 2005. L'encours de ces avances diminue au rythme de l'amortissement des crédits correspondants.
 - Les "avances globales" peuvent être sollicitées auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1^{er} janvier 2005, à hauteur maximale de 50% des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus. L'encours est en baisse de 51 m€ sous l'effet d'un amortissement naturel.
 - les "avances miroirs" représentent 50% des ressources d'épargne collectées par la Caisse régionale et remontées à Crédit Agricole S.A. Ce poste progresse en même temps que la collecte bancaire clientèle (1,9% par rapport au 31/12/2017).

- les emprunts en blanc sollicités auprès de Crédit Agricole S.A. connaissent une hausse nette de 140 m€ liée à la souscription de 270 m€ de nouveaux emprunts et par des remboursements anticipés à hauteur de 130 m€
- Les “comptes créditeurs de la clientèle” comprennent la collecte auprès de la clientèle en Dépôts à Vue et en Dépôts à Terme. Elle est en progression de +1,9 % à 3,6 md€ sous l’effet du développement des Dépôts à Terme (+9,6 %).
- Les “comptes de tiers et divers” sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler. Ce poste connaît une baisse mesurée de -3,3 % et s’élève à 240 m€ à fin juin 2018.
- Le poste “provisions, dettes subordonnées et FRBG” se détaille comme suit :
 - les provisions pour risques et charges s’élève à 148,7 m€ et progresse de +2,3 %. Notons les principaux mouvements suivants :
 - une dotation nette de 4 m€ aux provisions collectives et filières
 - une dotation de 2 m€ aux provisions sur risques opérationnels
 - une reprise de 2,8 m€ de la provision visant à lisser la rémunération des DAT à taux progressifs
 - le montant des dettes subordonnées s’élève à 239,5 m€ et comprend les dépôts des Caisses Locales (BMTN et comptes courants bloqués).
 - le FRBG contribue à la solidité de la Caisse régionale, il a été doté de 4,4 m€ sur la période et s’établit à 63,7 m€ au 30 juin 2018.
- Les capitaux propres sont constitués du capital social pour 97 m€, des primes d’émissions pour 201 m€, des réserves pour 1 156 m€ et du résultat pour 38,5 m€. Ils sont en hausse de +2,0 %, à 1 493,2 m€ sous l’effet de la part conservée du résultat 2017 et de la constitution du résultat 2018.

c. Comparaison des comptes sociaux et consolidés

En application de l'instruction n° 91-06 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole a décidé d'établir, à compter du 30 juin 1997, des comptes consolidés. Ainsi, depuis cette date, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou produit et publie des comptes consolidés qui intègrent les comptes de ses 64 Caisses Locales.

Depuis 2015, s’ajoute au périmètre de consolidation le Fonds Commun de Titrisation (FCT), correspondant à la titrisation de crédits habitat entièrement auto-souscrite réalisée en lien avec le Groupe Crédit Agricole (Titrisation True Sale).

Comparaison synthétique des comptes sociaux et consolidés :

RESULTAT (en k€)	Individuels 30/06/2018	Consolidés		Evolution	
		30/06/2018	30/06/2017	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2018/2017
Produit Net Bancaire	144 808	158 887	167 630	9,72%	-5,22%
Résultat Brut d'Exploitation	57 667	69 743	78 119	20,94%	-10,72%
Coût du risque (dont FRBG en social)	-11 400	-7 832	-16 483	-31,30%	-52,48%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2 034	1	5	-99,95%	-80,00%
Charges Fiscales	-9 789	-12 390	-13 456	26,57%	-7,92%
Résultat Net	38 512	49 522	48 185	28,59%	2,77%
BILAN (en k€)	Individuels 30/06/2018	Consolidés		Evolution	
		30/06/2018	31/12/2017	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2018/2017
Total Bilan	12 729 066	12 920 141	12 585 041	1,50%	2,66%
Capitaux propres	1 493 200	2 057 510	1 832 701	37,79%	12,27%

L'impact de la consolidation concerne principalement deux postes : les Capitaux Propres (+564,3 m€) et le PNB (+14,1 m€).

Les incidences ci-dessus détaillées proviennent, pour l'essentiel :

- de l'intégration des comptes des Caisses locales : capitaux propres (+296,1 m€) et résultat (+2,2 m€)
- de l'élimination des écritures réciproques,
- de la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- de la mise en œuvre des normes IFRS

Capitaux propres :

- Impact de 1ère application de la norme IFRS9 sur le bilan d'ouverture + 214 m€ : l'essentiel de l'impact de la première application d'IFRS 9 est lié à la valorisation de SAS Rue La Boétie. A compter du 1er janvier 2018, ces titres sont classés en Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en Actifs disponibles à la Vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût,
- Plus-values latentes sur titres de placement et de participations classés en actif à la juste valeur par capitaux propres : +13,4 m€,
- Elimination des titres intra groupe : -55,8 m€,
- Réserves consolidés.

Impact sur le résultat (passage du résultat social au résultat IFRS consolidé) :

- -0,7 m€ de retraitements sur le portefeuille titres, dont -1,3 m€ relatif à la variation de valeur du portefeuille de titres classés en actif à la juste valeur par résultat (OPCVM, BMTN structurés, titres de participation),
- +10,3 m€ de retraitements liés à l'étalement des soultes payées à CASA sur les remboursements d'avances globales et les résiliations de swaps de macro couverture,
- -1,9 m€ de retraitements liés à la constatation flat des taxes bancaires (IFRIC21),
- +4,4 m€ d'annulation de la dotation FRBG,
- -2,3 m€ d'impôts différés dont -2,9 m€ liés à l'étalement des soultes sur les remboursements d'avances globales et les résiliations de swaps de macro couverture,
- +1,3 m€ de contribution des CL et du fonds commun de titrisation.

4. Ratios prudentiels et de gestion

a. Le ratio de solvabilité européen

Au 30 juin 2018, le ratio estimé du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'élève à 16,69%. Il est bien supérieur à l'exigence réglementaire de 9,875 %.

b. Le Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le ratio de liquidité LCR vise à contrôler que l'établissement dispose des réserves de liquidité de bonne qualité suffisantes pour couvrir les flux nets de trésorerie du mois suivant (flux de trésorerie sortants – flux de trésorerie entrants).

Le ratio LCR réglementaire imposé aux établissements bancaires est de 100% depuis le 1^{er} janvier 2018. Le ratio de liquidité (LCR) du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est de 108,7% au 30 juin 2018.

5. Le dispositif de contrôle interne

Les principales missions assignées au dispositif de contrôle interne sont :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière et protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le Comité de Contrôle Interne sous l'égide du Directeur Général assure le pilotage du dispositif, à travers la coordination des trois fonctions de contrôle, à savoir :

- le Contrôle Périodique (Audit-Inspection),
- le Contrôle Permanent,
- le Contrôle de la Conformité.

Le Comité de Contrôle Interne s'est réuni trois fois au cours du 1^{er} semestre 2018 (6 février, 10 avril, 6 juin). Le Comité des risques du Conseil d'administration et le Conseil d'Administration ont été informés les 30 janvier, 27 février et 20 avril 2018 par le Responsable du Contrôle Permanent de l'activité et des résultats du contrôle interne.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a défini pour la 1^{ère} fois en 2015 une déclaration d'appétence au Risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'administration du 23 octobre 2015 après examen et recommandation du Comité des risques, elle a été réactualisée au 2^{ème} semestre 2017. Au 31 mars 2018, les indicateurs de la Caisse régionale sont satisfaisants, ils se situent dans la zone d'appétence définie et n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

a. Le contrôle permanent

Les contrôles permanents sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures qui décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. La Charte de Contrôle interne a été mise à jour de l'ensemble des évolutions réglementaires au 2^{ème} semestre 2017.

Le plan de contrôle est majoritairement décliné dans un seul outil (Scope) pour l'administration et le pilotage. Il permet notamment de :

- coordonner le dispositif avec celui des risques opérationnels notamment en capitalisant sur la cartographie des ROP,
- améliorer la mise en œuvre des actions correctrices et de leur suivi.

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés. Les contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services et des unités de chaque département. Ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique des Risques, des règles de délégation ainsi que sur la validation des opérations et leur correct dénouement. Parallèlement, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable de

Contrôle Permanent et des Risques (RCPR). Un Responsable du Contrôle de la Conformité lui est également rattaché.

Ce plan est revu périodiquement et il évolue notamment avec les préconisations issues des audits réalisés par le Contrôle périodique, des modifications de processus et des organisations.

b. Le contrôle périodique

Les missions d'audit se déroulent dans le cadre d'un plan pluriannuel basé sur une cartographie des risques. Les investigations du premier semestre 2018 ont concerné aussi bien des Agences que des Services du siège de la Caisse régionale. Le dispositif de suivi des préconisations émises par les missions s'appuie sur un outil informatique dédié.

6. Les facteurs de risque

a. Le risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations et que celle-ci représente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La Caisse Régionale applique les exigences réglementaires du Comité de la Réglementation Bancaire, les règles internes du groupe Crédit Agricole, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Objectifs et politique

Le Conseil d'Administration définit la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles acceptables pour la Caisse Régionale Touraine Poitou. Le respect de la mise en œuvre de la Politique Crédit et du bon fonctionnement du dispositif d'octroi et de surveillance des risques crédits entre dans le périmètre de contrôle de la Caisse Régionale. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptable des applicatifs.

Instances Gestionnaires

Les comités des risques

Sous la responsabilité du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, ces comités sont composés des Directeurs de Marché, du Directeur des Engagements, du Directeur Financier, des chefs de service Financement, Contentieux, Contrôle Permanent et Audit.

Les Comités des risques examinent l'évolution des risques de la Caisse Régionale, prennent en charge la revue de portefeuille des dossiers risqués, avec éventuelle décision de passage en CDL et de provisionnement. Ils intègrent l'analyse des données Bale II : validation des entrées en défaut à dire d'expert, dégradations de cotation, notation des clients par les outils nationaux. Ils définissent aussi des évolutions de procédures nécessaires à une amélioration de la maîtrise des risques.

Le recouvrement amiable

A partir de la connaissance d'un incident, les clients du réseau des Agences de proximité ou des Agences Entreprises sont pris en charge par le recouvrement amiable, à partir de délais prédéfinis.

Suivi des emplois pondérés Bâle II par classe d'actifs et niveau de risque Bâle II au 30/06/18 - Méthode IRB (hors PIM et LBO)

	EAD	% EAD	EL	% EL	RWA	RWA/EAD en %
RETAIL (Banque de Détail)						
<u>Créances saines</u>	8 089 M€	97,57%	26 M€	13,88%	1 339 M€	16,55%
<u>Créances en défaut</u>	201 M€	2,43%	158 M€	86,12%		
Total Retail	8 290 M€		184 M€		1 339 M€	16,15%
CORPORATE (Grande Clientèle)						
<u>Créances saines</u>	2 241 M€	98,06%	12 M€	38,33%	1 283 M€	57,26%
<u>Créances en défaut</u>	44 M€	1,94%	19 M€	61,67%		
Total Corporate	2 285 M€		30 M€		1 283 M€	56,16%
Total Bâle II						
<u>Créances saines</u>	10 330 M€	97,68%	37 M€	17,34%	2 622 M€	25,38%
<u>Créances en défaut</u>	246 M€	2,32%	177 M€	82,66%	0 M€	
Total Bâle2	10 575 M€	100,00%	214 M€	100,00%	2 622 M€	24,79%

Source Gerico

EAD : Exposition au moment du défaut EL : Montant de la perte attendue(Expected Loss)

Réduction du risque de crédit : garanties reçues et sûretés

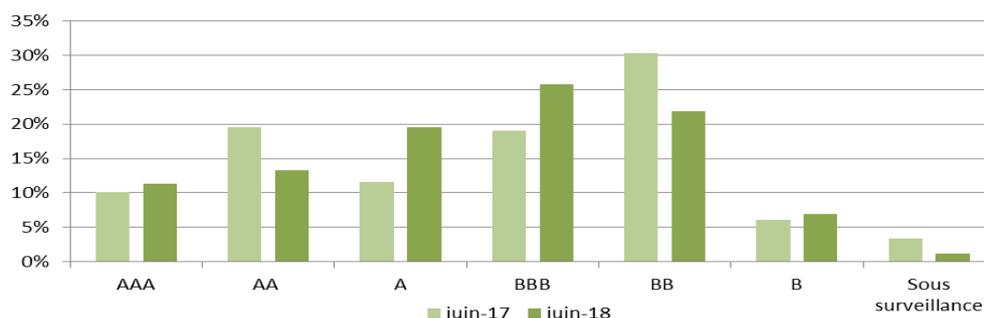
Conformément au principe mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse Régionale prend en compte les sûretés réelles ou personnelles en tant que technique de réduction du risque. La Caisse Régionale valorise ces garanties conformément aux règles en vigueur dans le groupe

Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne couvre 99 % de l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après correspond aux engagements accordés à ses clients sains hors banque de détail.

La répartition du portefeuille par rating présentée en équivalent notation Standard & Poors est la suivante :

Evolution du portefeuille sain hors Retail par équivalent Standarts & Poor's du rating interne



Politique de dépréciation et couverture des risques

La constitution de provisions pour risque de contrepartie est déterminée sur la base d'un examen individuel des créances (provisions pour créances douteuses).

La Caisse Régionale se doit de constituer des provisions à hauteur des pertes probables relatives à des créances non dépréciées sur base individuelle.

Les différents types de provisions sont les suivants :

- Dépréciation sur créances douteuses : dépréciations individuelles portant sur des créances comptables identifiées comme douteuses,
- Dépréciation sur créances non douteuses : provision portant sur des encours sains et sensibles, calculés selon la nouvelle norme comptable IFRS9.

Provisions sur créances non douteuses

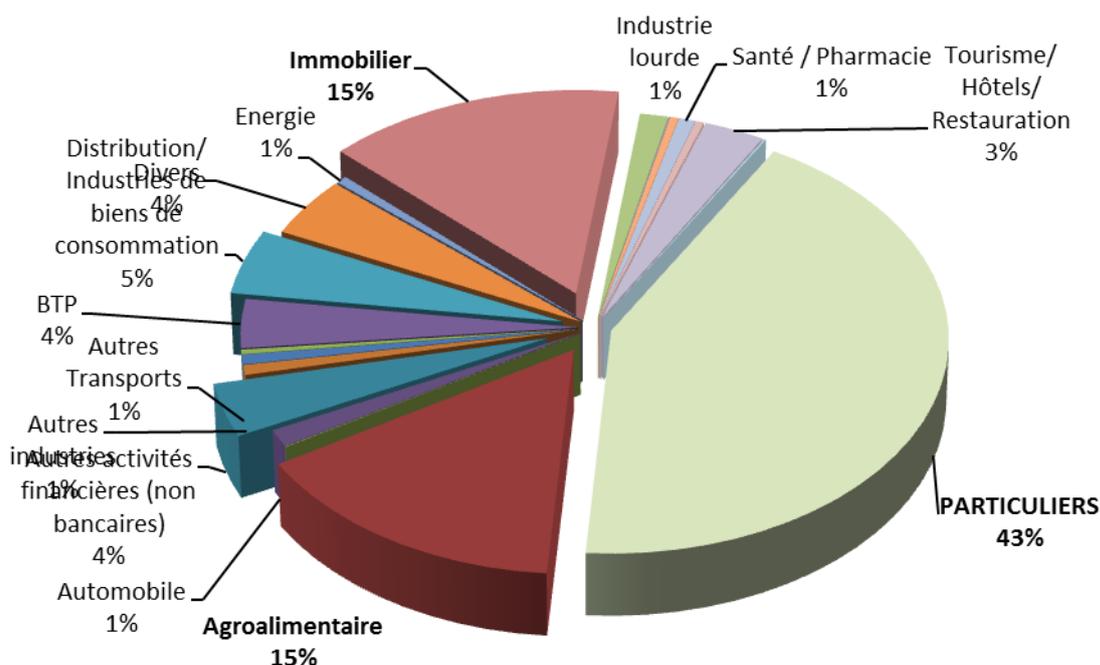
	31/12/2017	30/06/2018	Dotations 2018
Provisions collectives Bâle II (IAS39)	17,9		-17,9
Forward Looking Central (encours non stressé)		25,1	25,1
Provisions Filières (Forward Looking Local)	84,4	81,0	-3,4
Autres provisions sur encours sensibles	4,9	4,0	-0,9
Total	107,2	110,1	2,9

La Caisse régionale possède 110,1 M€ de provisions sur des créances non douteuses, compte tenu des perspectives économiques difficiles. Ces provisions concernent certaines filières économiques spécifiques : LBO et FSA, l'élevage et les céréaliers en agriculture, les professionnels de l'immobilier, Artisans du BTP, le commerce de détail et une sélection sur des financements Habitats Générations 2006 à 2008 et 2011 à 2013, des financements Habitat sur le « Grand Poitiers », sur les financements à l'habitat longue durée (plus de 240 mois) et également sur les Foncières.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle norme comptable IFRS9 entraîne un calcul de provisionnement dès la réalisation du crédit quelle que soit sa notation.

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation des encours Bâle II en EL (perte attendue) au 30/06/2018 :



Coût du risque (approche consolidée)

Le coût du risque est en baisse sur le 1^{er} semestre 2018.

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-4 126
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	1 217
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-7
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 224
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-5 343
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-5 343
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-1 197
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-1 197
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-1 249
Engagements par signature	52
Risques et charges	-928
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-6 251
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 811
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	276
Décotes sur crédits restructurés	-46
Coût du risque	-7 832

(en milliers d'euros)	31/12/2017	30/06/2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-334 194	-160 433
Prêts et créances	-332 812	-160 211
Autres actifs	-128	-222
Engagements par signature	-88	-28
Risques et charges	-1 294	-193
Reprises de provisions et de dépréciations	307 481	143 995
Prêts et créances	306 432	143 557
Autres actifs	104	438
Engagements par signature	751	243
Risques et charges	298	194
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-26 713	-16 438
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-690	-210
Récupérations sur prêts et créances amortis	506	288
Décotes sur crédits restructurés	-232	-123
Coût du risque	-27 129	-16 483

Source : SBR - Consolidation statutaire Bilan / Résultat / Annexes

b. Le risque de contrepartie sur titres et dérivés

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale. Il concerne l'ensemble des opérations hors Groupe Crédit Agricole sur titres et instruments financiers. Il est causé par la défaillance de l'émetteur (achats de titres) ou du cocontractant (opération de hors bilan) et, pour les OPC, par celle du dépositaire, du promoteur ou d'une signature du fonds.

Objectifs et politique

Selon le support d'investissement (Titres obligataires, OPC...) le risque de contrepartie est d'intensité différente. De même, l'intention de gestion et le classement comptable ont une influence sur ce risque de contrepartie et sa gestion.

OPC

Le Comité Financier valide les éventuelles souscriptions de nouveaux OPC selon les critères de contrepartie suivants :

- Limite sur note Crédit Agricole SA des contreparties
- Limite en volume d'OPC hors groupe (en valeur comptable des Titres de placement),
- Limite de contreparties sur l'allocation géographique des OPC actions (Europe, USA, Japon et Asie, autres)
- Limite sur le ratio d'emprise sur les OPC du Groupe CA et hors Groupe CA
- Limite par société de gestion Hors Groupe en montant sur le secteur bancaire
- Limite par société de gestion Hors Groupe en montant sur l'ancienneté de celle-ci.

Autres Titres

Les limites sur les contreparties hors OPC sont définies en fonction des critères suivants :

- Limite générale en m€ : par émetteur et par ligne
- Limite en montant sur les émetteurs souverains et quasi souverains dont l'Etat français
- Limite en montant sur les obligations perpétuelles
- Allocation par notation externe
- Limite de maturité sur nouvelle contrepartie
- Concentration maximale sur un secteur d'activité
- Allocation géographique des émetteurs en % de leur valeur comptable
- Titres hors Groupe (en % de la valeur comptable du portefeuille de titres d'investissement)

Ventilation des contreparties (bancaire / corporate / souverain) en titres de placements et titres d'investissement hors Groupe CA

RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PLACEMENTS DE FONDS PROPRES					
M€	Groupe CA	Autres banques	Corporate	Souverains	Total
Obligations et EMTN	146,2	126,9	73,7	436,4	783,2
France	146,2	99,3	63,7	359,6	668,8
Portugal					0,0
Italie					0,0
Irlande	néant		néant		0,0
Grèce					0,0
Espagne					0,0
Supra,DE,NL,CA		27,6	10,0	76,9	114,5
OPC	228,2	3,0			231,1
Capital Investissement	5,0		18,5		23,5
Placements auprès de CASA	10,0				10,0
Total	389,3	129,9	92,2	436,4	1047,8

c. Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Exposition au 30 juin

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

Se distinguent comptablement le Trading book et le Banking book. La Caisse régionale n'a pas de Trading book car elle ne détient pas de titres de transaction. Son Banking book est composé de titres d'investissement valorisés au coût amorti (insensibles comptablement à la valorisation de marché) et de titres de participation et de placement valorisés :

- soit en juste valeur par capitaux propres : les variations de valeur de marché impactent alors les capitaux propres de la Caisse
- soit en juste valeur par résultat : les variations de valeur de marché impactent le résultat de la Caisse

Valorisation en juste valeur par capitaux propres :

- Concernant les titres de participation, la juste valeur par capitaux propres est de 1 094,6 M€, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 195,5 M€,
- La juste valeur par capitaux propres sur les titres de placement est de 115,2 M€, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 3.5 M€.

Valorisation en juste valeur par résultat :

- Concernant les titres de participation, la juste valeur par résultat est de 68,8 M€, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 3.9 M€,
- La juste valeur par résultat sur les titres de placement est de 380,1 M€, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 6.4 M€.

L'encadrement des risques de marchés de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress et les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

La Value at Risk (VaR)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale, conformément aux standards du groupe, retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

La VaR est mesurée via l'outil groupe RiskMétrics, sauf pour les EMTN dont la VaR est produite par Reuters :

	En M€	31/12/2017	31/05/2018
VaR du portefeuille hors EMTN (RiskMétrics)		3,0	4,7
VaR sur EMTN (Thomson Reuters)		5,2	2,4
VaR totale du portefeuille		8,2	7,1

Le contrôle de la VaR est effectué mensuellement par le Middle-Office avec un décalage d'un mois compte tenu des délais d'obtention des données RiskMetrics. Aucun dépassement n'a été constaté sur la période.

Le back testing VaR

Le back testing VaR vise à comparer les pertes réelles éventuelles par rapport aux pertes théoriques calculées par la VaR selon une procédure adaptée à la fréquence de mesure (à minima mensuelle).

Toute perte supérieure au montant de la Var doit être analysée.

Ce contrôle est effectué mensuellement par le Middle-Office. Aucun dépassement n'a été constaté sur la période.

Les stress scénarios

En complément de la mesure de la VaR, un deuxième indicateur de risque, le stress scénario, permet d'appréhender plus correctement l'impact des conditions extrêmes de marché.

Les calculs de stress s'appliquent sur les titres comptabilisés en coût amorti (CAM), en juste valeur par résultat (JVR) ou en juste valeur par capitaux propres (JCR). Le dispositif Groupe est basé sur des encadrements en stress basés sur deux scénarios :

- Stress Groupe : stress élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres limites souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.
- Stress Adverse 1 an : il reprend, pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation), la plus grande variation sur un an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

(en M€)		31/12/2017	31/05/2018
Pertes potentielles selon le stress	Stress Groupe Portefeuille JVR et JCR (hors EMTN)	34,6	26,7
	Stress Adverse 1 an Portefeuille JVR et JCR (hors EMTN)	48,4	41,7
	Stress sur Produits complexes	31,4	33,2
	Stress Groupe Portefeuille CAM	26	33

Ce contrôle des scénarios de stress est effectué mensuellement par le Middle-Office. Comme pour la VaR, il est réalisé avec un décalage d'un mois. Aucun dépassement relevant n'a été constaté sur la période.

Les indicateurs complémentaires

La Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou choisit une allocation de portefeuille permettant d'assurer une contribution régulière au PNB y compris dans un scénario stressé.

Dans le but de maîtriser au mieux son risque, la Caisse régionale s'est fixée plusieurs limites (limite action, limite alternatif, limite action par secteur géographique, limite sur contreparties).

La Caisse régionale gère également sur son portefeuille de titres comptabilisés en juste valeur un dispositif d'alerte pour encadrer le risque.

Les seuils d'alerte validés par le Conseil d'Administration sont les suivants :

- Alerte de perte globale 1 % maxi des fonds propres N-1 (soit 17,5 M€ en 2018) ;
- Alerte par facteur de risque :
 - o Perte maxi 0,5 % des fonds propres (soit 8,8 M€ en 2018) sur les classes d'actifs obligataires et alternatifs.
 - o Perte maxi 0,5 % des fonds propres (soit 8,8 M€ en 2018) sur les classes d'actifs actions et diversifiés.

Le suivi de ces limites est mensuel néanmoins un point hebdomadaire est fait par la gestion financière et c'est ce reporting qui sert d'alerte en cas de fortes fluctuations à la baisse. Aucune alerte n'a été déclenchée durant la période.

d. Le risque de taux

L'analyse du risque de taux mesure l'impact sur le PNB de la Caisse régionale d'une variation de taux. Les Gaps mis en évidence par l'analyse résultent d'un déséquilibre quant à la nature de taux ou l'échéancier entre l'actif et le passif : $Gap = Passifs TF - Actifs TF$

Objectifs et politique

Le Risque de Taux est calculé mensuellement par le pôle de coopération Carcentre. Il est ensuite analysé par le service Gestion Financière de la Caisse régionale en concertation avec le pôle de coopération puis présenté en Comité Financier.

Exposition au 30 juin 2018

- Le gap synthétique (taux fixe + inflation) traduit un excédent d'actifs taux fixe (risque à la hausse des taux) en année 1 à hauteur de 22 M€.
- Hormis une exposition à la hausse des taux sur 2019 et 2020, la Caisse régionale est principalement exposée à la baisse des taux.
- La Caisse régionale présente globalement une exposition au risque de taux qui respecte l'ensemble des limites et seuils d'alerte fixés (limites en Valeur Actuelle Nette et limite de concentration des Gaps).

Ce contrôle est effectué mensuellement par le Pôle de Coopération. Aucune limite relevant du Conseil d'Administration n'a été dépassée durant le 1^{er} semestre 2018.

e. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements. Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois.

Objectifs et politique

La politique de gestion de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès :

- de Crédit Agricole SA. La Caisse régionale a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales (dans la limite de 50% des prêts MLT).
- du marché interbancaire. La Caisse régionale rédige chaque année un programme d'émission de TCN (Titres de Créances Négociables) déposé auprès de la Banque de France qui l'autorise à émettre des Titres négociables à court terme ou des Titres négociables à moyen terme et ainsi à se refinancer sur le marché.

Gestion du risque de liquidité

Le Groupe Crédit Agricole a opté pour l'approche avancée définie par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à la liquidité des établissements de crédit. Dans cette approche, la surveillance réglementaire se base sur les mesures et limites du système interne défini par l'établissement. Les normes du système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole sont définies dans une convention entre Crédit Agricole SA et chaque entité du Groupe qui précise les principes, les règles et les recommandations.

Elles prévoient :

- un encadrement du risque de liquidité court terme en rapport avec une capacité de résistance à 3 scénarios de crise (systémique, idiosyncratique c'est-à-dire spécifique à l'établissement et global conformément à l'arrêté du 5 mai 2009, ou combinaison des deux). Cet encadrement s'exprime au travers d'une limite sur le volume du refinancement court terme et d'une limite sur sa structure en termes de durée minimale.
- un encadrement du risque de liquidité long terme avec une limite sur la concentration de l'échéancier du refinancement long terme.
- un encadrement des modalités de remplacement auprès de Crédit Agricole S.A.
- des principes d'organisation et de gouvernance.

La situation de liquidité de la Caisse régionale a fait l'objet de présentations mensuelles en Comité Financier durant la période, ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Suivi de la liquidité Court Terme

Principe

Le calibrage de la limite court terme est défini de façon à permettre à chaque entité du Groupe de résister à un environnement de liquidité très dégradé (stress-scénarios) sur une période d'une année. Cette résistance est mesurée en projetant sur l'horizon d'une année les sorties et les entrées ou réserves de «cash» prévues :

- la composante «entrée de cash» intègre principalement les actifs mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE), les actifs cessibles des portefeuilles titres et la part des refinancements qui sont considérés comme pouvant être renouvelés dans une situation de stress.

- la composante «sortie de cash» intègre principalement les refinancements de marché court terme et moyen/long terme arrivant à échéance dans l'année ainsi que les besoins de refinancements additionnels nécessaires à l'activité commerciale.

La limite globale de liquidité court terme correspond au montant maximum de refinancement court terme devant être constaté dans la Caisse régionale.

Les Caisses régionales sont autorisées à utiliser le refinancement court terme au-delà de la limite ferme en fonction de l'utilisation de l'ensemble des Caisses régionales :

- La Limite Court Terme (LCT) ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT de toutes les Caisses régionales est supérieure à 90%.
- La Limite Court Terme conditionnelle 1 correspondant à 110% de la LCT ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT de toutes les Caisses régionales est comprise entre 80% et 90%.
- La Limite Court Terme conditionnelle 2 correspondant à 120% de la LCT ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT de toutes les Caisses régionales est inférieure à 80%.

La centralisation des informations permettant le suivi du risque de liquidité est réalisée via l'outil New Deal chaque mois et le contrôle du respect des limites est présenté régulièrement en comité financier. Un suivi est réalisé par la Gestion Financière afin de s'assurer du respect quotidien de cette limite court terme ainsi qu'un prévisionnel qui permet d'anticiper les opérations à réaliser pour ne pas dépasser la limite autorisée.

Contrainte sur les maturités des refinancements court terme

La structure du refinancement court terme ne doit pas être concentrée sur les échéances les plus courtes. Dans ce but, le système d'encadrement de la liquidité impose la structure minimale suivante sur l'utilisation de la limite court terme :

- 10 % sur le CCT débiteur
- 10 % sur des refinancements de durée initiale à 1 semaine
- 20 % sur des refinancements de durée initiale à 1 mois
- 50 % sur des refinancements de durée initiale à 3 mois
- 5 % sur des refinancements de durée initiale à 6 mois
- 5 % sur des refinancements de durée initiale à 12 mois

Le dépassement de la limite court terme entraîne une alerte et une éventuelle facturation de liquidité au coût équivalent à celle du déficit moyen terme.

Suivi de la consommation Crédit Agricole Touraine Poitou

La Caisse régionale a mis en place un outil de prévision de la trésorerie au jour le jour. Il lui permet d'adapter le profil de son refinancement en fonction :

- des capacités de tirage sur son compte courant de trésorerie à Crédit Agricole SA,
- du profil de son endettement Court Terme,
- des prévisions de consommation de sa limite Court Terme.

La Caisse régionale a recherché à lisser son échéancier court terme de manière à réduire la volatilité des Outflows liés à son refinancement dans son ratio LCR et dans les stress.

	Déc 2017	Janv 2018	Fév 2018	Mars 2018	Avr 2018	Mai 2018	Juin 2018
LCT (ferme)	654	718	718	718	718	718	718
LTC applicable (selon utilisation toute CR)	784	862	862	862	862	862	862
Conso. de LCT (fin de mois)	730	760	726	664	669	639	663
% de Conso (sur LCT applicable)	93%	88%	84%	77%	78%	74%	77%
Disponible sur LCT applicable	54	102	136	198	193	223	199

Suivi de la liquidité Moyen et Long Terme

La volonté de Crédit Agricole S.A. est d'ajuster le profil de refinancement moyen long terme de sorte à garantir durablement la couverture des besoins en liquidité MLT, avec prise en compte de la capacité d'accès au marché (risque de concentration).

Maîtrise des concentrations d'échéances

Le risque de concentration d'échéances (risque d'illiquidité à Moyen Long Terme) est le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement des refinancements ou de lever à de mauvaises conditions. Il s'agit de maîtriser un risque d'illiquidité à moyen terme.

La mesure du risque de concentration des échéances se limite au compartiment ALM (prêts/emprunts en blanc, avances spécifiques, avances en devises MLT, NEU MTN, strates du Déficit Epargne/Avances) par la prise en compte des tombées de la dette à MLT (supérieures à 1 an en durée initiale).

Compte tenu des besoins du Groupe et de ses capacités de refinancement sur le marché, le Groupe se finance actuellement à 5 ans. Cette durée a été traduite en une limite de tombées de dette LT par semestre. Cette limite est actuellement de 1,8% des encours de crédits.

La Caisse régionale n'a constaté, sur le premier semestre, aucun dépassement « actif » de la limite de concentration des échéances Long Terme.

Des dépassements sont constatés sur certains semestres du fait d'opérations non initiées par la Caisse régionale comme par exemple le refinancement de l'opération Eureka mis en place par Crédit Agricole S.A. et le refinancement TLTRO. Ces dépassements sont alors autorisés par Crédit Agricole S.A. puisque considérés comme « passifs », ils ont fait l'objet de présentations régulières en comité financier.

Au 30 juin 2018, la Caisse régionale respecte l'ensemble des limites de concentration.

f. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégiques et de réputation exclus.

Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- la gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le volet risques opérationnels du Comité de Contrôle Interne), rôles des responsables des contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels),
- l'identification et l'évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- la collecte des pertes opérationnelles et la remontée des alertes pour les incidents sensibles ou significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- le calcul et l'allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité, à partir des scénarii majeurs,
- la réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

Conformément à la réglementation Bâle II, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a instauré un dispositif de maîtrise des risques opérationnels. L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable Contrôles Permanents et des Risques) de la Caisse régionale. Il rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité trimestriel dont la présidence est assurée par la Direction Générale. Le comité des risques et l'organe délibérant sont informés semestriellement sur l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif.

Cartographie du Risque opérationnel

La cartographie des risques opérationnels, au titre de l'exercice 2018, est prévue, pour tous les services en fin d'année, avec l'application du nouveau référentiel CAsa. Une attention toute particulière sera portée aux risques liés aux nouvelles technologies ou produits, aux processus sensibles et critiques de l'année précédente comme demandé réglementairement.

Collecte des incidents et conséquences financières

Les principaux risques collectés (Risque Frontière Crédit et/ou Risque opérationnel) au 1er semestre 2018 portent sur le domaine des Crédits (fraude avec faux documents) et des Moyens de paiement (fraudes monétiques et virements).

Les incidents d'un coût supérieur à 300k€ (150 k€ pour la Fraude) doivent faire l'objet d'une remontée dans les 72h à CAsa via une fiche d'alerte : un seul incident sensible au 1^{er} semestre 2018 remonté par la Conformité (fraude crédit), d'un montant provisoire de 1,7 m€.

Aucun incident risque opérationnel n'a dépassé le seuil de significativité, soit 0,5% des fonds propres.

Analyse des Scénarii majeurs

Tous les scénarii applicables à la banque de détail seront étudiés en 2018. Les 17 scénarii ainsi retenus pour notre Caisse régionale feront l'objet d'une estimation chiffrée pour chacun d'eux dans l'été et seront envoyés à CAsa pour le 4 septembre 2018. Les valeurs obtenues jouent un rôle prépondérant dans le calcul de notre Exigence en Fonds Propres.

g. Le risque de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes et contribue ainsi à protéger l'image de la Caisse régionale. Le champ de compétence de la conformité concerne notamment les activités de services d'investissement, la protection de la clientèle, la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention et lutte contre la fraude (externe et interne).

L'analyse de la cartographie des risques qui permet de mesurer l'exposition et la couverture des risques de non-conformité et des risques de fraude a été réalisée au 31 décembre 2017.

h. Le risque juridique

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

À la connaissance de la Caisse régionale Touraine Poitou, il n'existe, au 30 juin 2018, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 2 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Touraine Poitou a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale de Touraine Poitou est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

7. Les certificats coopératifs d'investissement (CCI)

Le code ISIN du CCI est le suivant : FR0000045304

a. L'évolution du nombre de titres

Au 1er janvier 2018, le capital de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou était composé, entre autres, de 1 123 807 Certificats Coopératifs d'Investissement.

Le nombre de CCI à fin juin 2018 est toujours de 1 123 807 :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2018 n'a pas offert la possibilité à chaque titulaire de CCI d'opter pour le paiement du dividende en CCI.
- La Caisse Régionale n'a pas annulé de CCI au cours du 1er semestre 2018.

b. La valeur boursière

Le cours du CCI a enregistré au 1^{er} semestre 2018 une hausse de 16,9 % pour s'établir à 111,08 euros à fin juin. Le volume annuel des transactions (de juillet 2017 à juin 2018) a été de 59 032 titres échangés.

Sur le cours de clôture de 111,08 euros, la capitalisation boursière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'établit à 707 M€, soit 10,5 fois le résultat 2017.

c. Le rendement du titre

Au titre de l'exercice 2017, l'Assemblée Générale a validé le règlement d'un dividende de 3,20 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 3,4 % sur le cours au 29 décembre 2017. Le bénéfice net par titre est de 10,56 euros au lieu de 10,54 euros en 2016. La distribution du dividende a été réalisée le 19 avril 2018.

d. Programme de rachat des CCI Touraine Poitou

L'Assemblée générale du 30 mars 2018 a validé la reconduction du programme de rachat sur ses propres CCI. Il est destiné à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI
- de procéder à l'annulation des CCI acquis.

Synthèse du programme de rachat des CCI	Objectif Animation	Objectif Annulation	Cumul
Nbre de CCI détenus au 31/12/2017	5 412	23 340	28 752
Nbre de CCI acquis en 2018	3 106	5 694	8 800
Cours moyen des titres acquis en 2018	98,30 €	101,18 €	100,17 €
Nbre de CCI vendus en 2018	5 535		5 535
Cours moyen des titres vendus en 2018	100,49 €		100,49 €
Nbre de CCI annulés en 2018	0	0	0
Nbre de CCI détenus au 30/06/2018	2 983	29 034	32 017
Cours moyen des titres détenus au 30/06/2018	97,28 €	91,14 €	91,71 €
Valeur d'acquisition des CCI détenus au 30/06/2018	290 183,26 €	2 646 246,93 €	2 936 430,19 €
Pourcentage de détention au 30/06/2018	0,3%	2,6%	2,9%

8. Les perspectives

Une proximité humaine renforcée et des solutions concrètes et innovantes au service des clients

Pour encore plus de conseil et d'expertise, la qualification et le nombre de conseillers en contact avec la clientèle s'accroît : depuis fin 2015, 46 conseillers ont été recrutés sur les métiers spécialisés (conseillers des professionnels, des agriculteurs et de la gestion

patrimoniale). Ainsi, suite à l'ouverture d'une nouvelle agence à Tours, plus de 1000 conseillers assurent une proximité immédiate dans les 140 points de vente du territoire. Dans le même temps, l'utilisation de la banque en ligne pour les opérations du quotidien continue de se développer avec plus de 3,8 millions de connexions par mois. De nouvelles solutions concrètes et digitales voient également le jour : 5,1 m€ de financement ont été accordés entièrement en ligne avec la nouvelle offre « Prêt Express Pro Agri » pour répondre à des besoins de trésorerie ou d'investissements en matériels. Ainsi, avec une proximité renforcée et des services innovants et toujours plus adaptés, les 863 élus mutualistes et 1500 salariés sont mobilisés pour faire la différence pour la Touraine et le Poitou en banque, assurance et immobilier.

Comptes consolidés intermédiaires résumés

1. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	134 955	290 033	148 180
Intérêts et charges assimilées	4.1	-69 268	-144 704	-75 419
Commissions (produits)	4.2	77 847	152 680	79 551
Commissions (charges)	4.2	-11 501	-24 599	-11 413
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	3 934	3 130	2 211
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		68		
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		3 866		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	23 292		
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-5		
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		23 297		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4		31 073	25 136
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Produits des autres activités	4.5	475	874	269
Charges des autres activités	4.5	-847	-1 617	-885
PRODUIT NET BANCAIRE		158 887	306 870	167 630
Charges générales d'exploitation	4.6	-85 698	-166 737	-85 738
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	-3 446	-7 732	-3 773
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		69 743	132 401	78 119
Coût du risque	4.8	-7 832	-27 129	-16 483
RESULTAT D'EXPLOITATION		61 911	105 272	61 636
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	1	5	5
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOTS		61 912	105 277	61 641
Impôts sur les bénéfices		-12 390	-34 360	-13 456
Résultat net d'impôts des activités abandonnées				
RESULTAT NET		49 522	70 917	48 185
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		49 522	70 917	48 185

2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Résultat net		49 522	70 917	48 185
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11		115	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11			
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	-37 836		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables; hors entreprises mises en équivalence	4.11	-37 836	115	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables; des entreprises mises en équivalence				
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	1 229	-748	
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	-36 607	-633	0
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11		38 338	13 667
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	-179		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	-8	44	82
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables; hors entreprises mises en équivalence	4.11	-187	38 382	13 749
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence				
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-4	-2 265	-1 334
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	-191	36 117	12 415
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	-36 798	35 484	12 415
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		12 724	106 401	60 600
Dont part du Groupe		12 724	106 401	60 600
Dont participations ne donnant pas le contrôle				
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11	0		

3. Bilan actif

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales		55 188	55 370	55 370
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	459 465	513 156	8 697
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		8 813	8 697	
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		450 652	504 459	
Instruments dérivés de couverture		8 043	11 575	11 575
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2-6.4	1 211 922	1 209 298	
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		117 256	77 157	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 094 666	1 132 141	
Actifs financiers disponibles à la vente	3-6.2-6.4			1 656 973
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3-6.4	10 753 926	10 561 363	
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		628 707	679 857	679 858
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		9 560 556	9 354 837	9 361 673
<i>Titres de dettes</i>		564 663	526 669	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 277	549	549
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3-6.3-6.4			364 070
Actifs d'impôts courants et différés		48 263	42 652	47 129
Comptes de régularisation et actifs divers		315 300	337 205	337 204
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation aux bénéfices différée				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	6.6			
Immobilisations corporelles	6.7	60 756	61 941	61 941
Immobilisations incorporelles	6.7	1	2	2
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF		12 920 141	12 793 111	12 585 041

4. Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	10 448	10 189	13 937
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		10 448	10 189	
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instrumentes dérivés de couverture		74 303	73 458	73 458
Passifs financiers au coût amorti		10 520 451	10 404 017	10 405 057
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	6.5	6 933 300	6 897 562	6 898 602
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3-6.5	3 550 757	3 486 549	3 486 549
<i>Dettes représentées par un titre</i>	6.5	36 394	19 906	19 906
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		525	358	358
Passifs d'impôts courants et différés		11 506	-1 527	4
Comptes de régularisation et passifs divers		204 398	222 696	222 696
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	6.8	41 300	36 830	36 830
Dettes subordonnées				
Total dettes		10 862 931	10 746 021	10 752 340
Capitaux propres		2 057 210	2 047 090	1 832 701
Capitaux propres part du Groupe		2 057 210	2 047 090	1 832 701
Capital et réserves liées		518 553	510 011	510 032
Réserves consolidées		1 304 983	1 316 130	1 201 635
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		184 152	220 949	50 117
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice		49 522		70 917
Participations ne donnant pas le contrôle				
TOTAL DU PASSIF		12 920 141	12 793 111	12 585 041

5. Tableau de variation des capitaux propres

	Part du Groupe							Résultat net	Capitaux propres
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2017 Publié	303 700	199 891	1 213 451	20 115	-5 482	14 633	0	1 731 675	
Impacts nouvelles normes						0		0	
Capitaux propres au 1er janvier 2017	303 700	199 891	1 213 451	20 115	-5 482	14 633	0	1 731 675	
Augmentation de capital	5 825					0		5 825	
Variation des titres autodétenus		-924				0		-924	
Emissions d'instruments de capitaux propres						0		0	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2017						0		0	
Dividendes versés au 1er semestre 2017			-11 852			0		-11 852	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales						0		0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle			37			0		37	
Mouvements liés aux paiements en actions						0		0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	5 825	-924	-11 815	0	0	0	0	-6 914	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				12 415		12 415		12 415	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						0		0	
Résultat du 1er semestre 2017						0	48 185	48 185	
Autres variations						0		0	
Capitaux propres au 30 juin 2017	309 525	198 967	1 201 636	32 530	-5 482	27 048	48 185	1 785 361	
Augmentation de capital	2 267					0		2 268	
Variation des titres autodétenus		-729				0		-729	
Emissions d'instruments de capitaux propres						0		0	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2017						0		0	
Dividendes versés au 2nd semestre 2017						0		0	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales						0		0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle						0		0	
Mouvements liés aux paiements en actions						0		0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 267	-728	0	0	0	0	0	1 539	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				23 702	-633	23 069		23 069	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						0		0	
Résultat du 2nd semestre 2017						0	22 732	22 732	
Autres variations						0		0	
Capitaux propres au 31 décembre 2017	311 792	198 239	1 201 636	56 232	-6 115	50 117	70 917	1 832 701	
Affectation du résultat 2017			70 917			0	-70 917	0	
Capitaux propres au 1er janvier 2018	311 792	198 239	1 272 553	56 232	-6 115	50 117	0	1 832 701	
Impacts de l'application de la norme IFRS 9 (2)			43 557	-55 044		170 832		214 389	
Capitaux propres au 1er janvier 2018 retraité	311 792	198 239	1 316 110	1 188	219 761	220 949	0	2 047 090	
Augmentation de capital	9 160					0		9 160	
Variation des titres autodétenus		-618				0		-618	
Emissions d'instruments de capitaux propres						0		0	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2018						0		0	
Dividendes versés au 1er semestre 2018			-12 624			0		-12 624	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales						0		0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle			55			0		55	
Mouvements liés aux paiements en actions						0		0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	9 160	-618	-12 569	0	0	0	0	-4 027	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-118	-36 625	-36 743		-36 743	
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>						0		0	
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>						0		0	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						0		0	
Résultat du 1er semestre 2018						0	49 522	49 522	
Autres variations			1 423	-73	18	-55		1 368	
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2018	320 952	197 621	1 304 964	997	183 154	184 151	49 522	2 057 210	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) Le détail des impacts sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9 est présenté dans la note " Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018".

6. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Résultat avant impôts	61 912	105 277	61 641
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3 446	7 733	3 773
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	6 797	16 956	13 458
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	-1	1 173	-9
Résultat net des activités de financement	7		
Autres mouvements	6 011	-4 743	2 765
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	16 260	21 119	19 987
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	101 484	207 308	236 770
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-140 173	-263 148	-237 081
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-27 136	-67 673	-78 121
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-4 206	-25 612	-11 800
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			
Impôts versés	-1 305	-23 205	-5 867
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-71 336	-172 330	-96 099
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	6 836	-45 934	-14 471
Flux liés aux participations	-725	-2 147	-462
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 259	-4 668	-1 022
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-2 984	-6 815	-1 484
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (1)	-3 451	-3 720	-5 881
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (2)	16 481	19 906	21 174
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	13 030	16 186	15 293
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	16 882	-36 563	-662
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	212 931	249 494	249 494
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	55 370	47 219	47 219
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	157 561	202 275	202 275
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	229 813	212 931	248 832
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	55 188	55 370	55 642
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	174 625	157 561	193 190
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	16 882	-36 563	-662

(*) Composé du solde net des postes "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

(**) Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit agricole de la Touraine et du Poitou à ses actionnaires, à hauteur de 12 569 milliers d'euros pour le premier semestre 2018. Ce montant comprend également l'évolution du capital des Caisses Locales pour 9 160 milliers d'euros.

(2) Au cours du premier semestre 2018, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 16 481 milliers euros

7. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2017 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i> / IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Clarifications à IFRS 15			
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 : - IFRS 12 <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i> - IAS 28 <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i> - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 ^{er} janvier 2017	Oui
		1 ^{er} janvier 2018	Oui
		1 ^{er} janvier 2018	Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IAS 40 Immeubles de placement Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21 <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients remplace les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 ^{er} janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 <i>Contrats de location</i> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition et le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme et sur les travaux d'adaptation des systèmes d'information impliquant des travaux de spécification des outils Finance. L'ensemble de ces travaux se poursuivent sur 2018 et intégreront au second semestre des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur

d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2018.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat*, IAS 23 *Coût d'emprunt*, IFRS 3/IFRS 11 *Regroupement d'entreprises*, IAS 19 *Avantages au personnel* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicables au 1^{er} janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 23 *Positions fiscales incertaines* applicable au 1^{er} janvier 2019.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle période du 1er janvier au 30 juin 2018

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » exposée dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et le paragraphe « Instruments financiers » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

2. Vérification spécifique

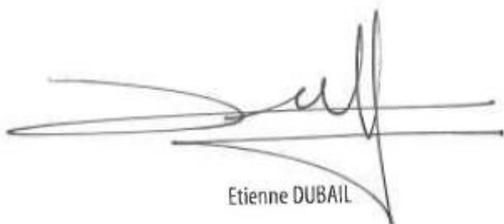
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Angers et Toulouse, le 2 août 2018

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE



Etienne DUBAIL

ERNST & YOUNG Audit



Frank ASTOR